

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION 2024_104

Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la société BERNARD ASSEMAN DAUCHY sur la commune de Méteren

Séance du jeudi vingt juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze juin deux mille-vingt-quatre.

Présents (56) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

Procurations (17) :

Gaëlle LEFEVRE à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPART à Jérôme DARQUES - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Pascal CODRON à Samuel BEVER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Sandrine KEIGNAERT - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Bernadette POPELIER - Elizabeth GRESSIER à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 JUIN 2024

DELIBERATION 2024_104

Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la société BERNARD ASSEMAN DAUCHY sur la commune de Méteren

BERNARD ASSEMAN DAUCHY est une société familiale créée en 1980 à Méteren. Elle est spécialisée dans le conditionnement à façon de pommes de terre. L'entreprise compte 18 salariés.

Afin de poursuivre son développement, elle souhaite investir dans un trieur optique sur la ligne des pommes de terre lavées. Les pommes de terre sont triées manuellement pour le moment. Cet investissement lui permettra de gagner en efficacité et d'amoindrir la pénibilité du travail au poste de tri. D'un montant de 345 035 € HT, cet investissement s'accompagnera de la création de 3 emplois.

Le projet de développement de l'entreprise contribue à l'axe décarbonation de la feuille de route REV3 de la Région Hauts-de-France. En effet, l'investissement permettra de gagner en efficacité et donc d'économiser 20% à 30% d'eau et d'énergie.

Afin de finaliser le financement de ce projet, le dirigeant a sollicité une aide conjointement auprès du Conseil Régional et de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo).

Le plan de financement du projet intègre un co-financement public de 81 007 €. Dans ce cadre, la société Asseman Dauchy a sollicité une participation financière de Cœur de Flandre agglo, qui sera conditionnée à une délibération conjointe du Conseil régional.

Au titre du dispositif « PME + volet 1 », incluant une bonification de 6 000 € pour les 3 emplois créés, la Région délibèrera le 4 juillet 2024 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 75 007 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de l'entreprise Bernard Asseman Dauchy sur le territoire, en bonifiant de 6 000 € la création des 3 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF - HT en euros

	DÉPENSES	DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Trieur optique	345 035 €	345 035 €	Région Hauts-de-France à l'entreprise (soutien à l'investissement)	69 007 €
			Région Hauts-de-France à l'entreprise (bonification des emplois)	6 000 €
			Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre	6 000 €
			Entreprise	264 028€
TOTAL	345 035 €	345 035 €	TOTAL	345 035 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le régime cadre n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, tel que modifié par le règlement 2020/972 du 2 juillet 2020, publié au JOUE du 7 juillet 2020 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 8 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la région Hauts-de-France le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 3 avril 2024 ;

Considérant la demande de subvention de l'entreprise Bernard Asseman Dauchy adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 1^{er} février 2024 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par l'entreprise Asseman Dauchy au Conseil régional, sous réserve d'une délibération favorable de sa part ;

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de Cœur de Flandre agglo ne pourra être maintenu ;

Considérant que la participation de la Région Hauts-de-France est conditionnée à la participation de l'intercommunalité ;

Considérant le dispositif « PME + volet 1 » mis en place par la Région Hauts de France ;

Considérant le coût total de l'opération qui s'élève à 345 035 € HT ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 6 000 € à l'entreprise Bernard Asseman Dauchy au titre du projet d'investissement dans un trieur optique sur la ligne des pommes de terre lavées ;
- d'autoriser le Président à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et l'entreprise Bernard Asseman Dauchy, ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 juin 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

